



Commission des Statuts et Règlements

Réunion du 30 Novembre 2021 à 18h30

Présidence : M. Jamal SOUADJI

Présents : MM. Marcel FRIBOULET, Mustapha MANSOUR, Manuel COBO, Mohamed RAOUADI (CDA), Gérard VIVARGENT (CD).

Assiste : M. Eric TEURNIER (Administratif)

U18 Coupe Match 56117.1 Atletico Bagnolet/Fc Romainville du 14/11/21

La Commission,

Prend connaissance de la demande d'évocation de Romainville Fc sur la participation de M. Ali MAHDOUDOU Lic. 2547492541, Adam REBAI Lic. 2546695665, Lionel NIEDUZY Lic. 9603608068 tous trois de l'Atlético Bagnolet susceptibles d'avoir joué sous une fausse identité,

S'en saisit pour en faire évocation,

Après avoir demandé ses éventuelles observations à l'Atlético Bagnolet,

Constatant que ce club a souhaité répondre en rappelant qu'un contrôle visuel a été effectué avant match en présence de l'arbitre officiel et que son adversaire n'a émis aucune réserve et que l'arbitre n'a constaté aucune irrégularité, laissant ressortir un grief infondé et irrecevable reposant sur des allégations fallacieuses,

Rappelle à l'Atlético Bagnolet que son adversaire est en droit de déposer une demande d'évocation jusqu'à trente jours après la rencontre pour le motif invoqué selon les articles 147 et 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Décide de convoquer pour sa réunion du 30 novembre 2021 à 19h00, MM. Ali MAHDOUDOU Joueur, Adam REBAI Joueur, Lionel NIEDUZY Joueur, Rafik SAHRAOUI Accompagnateur, tous quatre de l'Atlético Bagnolet, MM. Brahim CAMARA Educateur, Salah HAROUNE Délégué, tous deux du Fc Romainville,

M. Djaffar NAIT KACI Arbitre Lpiff,

Reprise du dossier,

Après audition de MM. Brahim CAMARA Educateur, Mohamed LASSAR Arbitre assistant, tous deux du Fc Romainville,

Après audition de MM. Rafik SAHRAOUI Président, Rudy CELLINI Délégué, Ali MAHDOUDOU Joueur, tous trois de l'Atlético Bagnolet,

Notée l'absence excusée de M. Adam REBAI Joueur de l'Atlético Bagnolet, exclu du club pour faits d'indiscipline,

Notée l'absence de M. Lionel NIEDUZY Joueur de l'Atlético Bagnole en chemin vers le District qui ne pourra être entendu vu son retard,
Constatant qu'une vérification des licences a été effectuée avant match sans aucune réserve de la part du Fc Romainville,
Constatant que M. LASSAR dit avoir pris une photo des joueurs de Bagnole sur la FMI et que certains joueurs ne correspondaient pas à ceux présents sur le terrain,
Constatant qu'il est reconnu que M. MAHDOUDOU était bien présent sur le terrain,
Regrettant l'absence de M. NIEDUZY,
Prenant note de l'exclusion du club de M. REBAI,
Constatant que M. MAHDOUDOU dit que son adversaire devait être frustré d'avoir perdu alors qu'il pensait se qualifier au regard des deux divisions d'écart séparant les deux équipes,
Constatant que le Fc Romainville présente des photos des joueurs présents sur le terrain sous fausse identité provenant de réseaux sociaux,
Constatant que l'Arbitre reconnaît vaguement l'un des joueurs sur cette photo sans pouvoir être catégorique,
Constatant que M. LASSAR prétend que c'est le frère de M. Ali MAHDOUDOU qui aurait joué à la place de M. Lionel NIEDUZY,
Considérant que le doute subsiste sur deux des trois joueurs incriminés mais que la Commission ne peut se baser sur des photos prises d'un réseau social,
Considérant que le Fc Romainville aurait dû photographier les joueurs présents sur le terrain lors de la rencontre pour permettre à la Commission d'avoir des éléments sérieux pour statuer,
Considérant qu'en l'état, la Commission ne possède pas assez d'éléments fournis par le Fc Romainville pour certifier qu'il existe une fraude quelconque d'identité de la part de l'Atlético Bagnole,
Par ces motifs,
Jugeant en premier ressort,
Dit évocation non fondée, score acquis sur le terrain,
Débite Fc Romainville des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U16 D2 B Match 52299.1 Sc Dugny/As Bondy 2 du 28/11/21

La Commission,
Hors la présence de M. SOUADJI qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,
Après examen des pièces figurant au dossier,
Prend connaissance de la « réserve appuyée du match U14 D3 de ce samedi 27 novembre » du Sc Dugny avec en objet : « Evocation d'après match »,
Prend connaissance de l'évocation détaillée du Sc Dugny de la rencontre en rubrique sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'As Bondy, des joueurs du club sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain,

Constatant que le Sc Dugny pose une réserve avec un intitulé qui ne correspond pas à la bonne rencontre,

Constatant que Sc Dugny fait évocation sur la lettre d'appui d'un grief qui n'est pas un motif d'évocation au regard de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Constatant que seule la Commission peut faire évocation, le club ne pouvant qu'en effectuer la demande,

Considérant toutes ces irrégularités administratives de la part du Sc Dugny sur cette affaire,

Par ces motifs,

Dit réserve irrecevable, score acquis sur le terrain,

Débite Sc Dugny des frais de dossier,

Informe toutefois le Sc Dugny que l'équipe « 1 » de l'As Bondy jouait le même jour en Coupe 93 contre Cs Villetaneuse.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 Coupe Match 57416.1 Stade de l'Est/Fc Livry Gargan du 27/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la « *réserve technique* » du Fc Livry Gargan sur le dysfonctionnement de l'éclairage du côté du gardien de but de leur équipe à la 73^e minute de jeu alors que l'arbitre a décidé de poursuivre le jeu et que l'équipe du Fc Livry Gargan s'en est trouvée pénalisée en concédant deux buts supplémentaires, son gardien n'étant plus en mesure de voir correctement le jeu »,

Considérant que la dénomination de réserve technique ne peut être prise en compte, l'arbitre n'ayant commis aucune faute technique d'arbitrage,

Demande toutefois un rapport circonstancié à l'arbitre, une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

U14 District Cup Match 57425.1 Csl Aulnay 2/Cs Villetaneuse 2 du 27/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport de l'Arbitre,

Après lecture du rapport du Cs Villetaneuse,

Demande impérativement un rapport circonstancié au Csl Aulnay du motif du retard pris par les Challenges pour ne pas permettre la tenue du match en rubrique.

Une décision sera prise lors de la prochaine réunion.

U14 D3 A Match 50164.1 Sc Dugny/As Jeunesse Aubervilliers 3 du 27/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la réserve du Sc Dugny sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'As Jeunesse Aubervilliers 3 susceptibles d'avoir joué avec les équipes supérieures, celles-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain pour la dire recevable,

Constatant que l'équipe « 1 » ne jouait pas le 27/11/21,

Après lecture de la FMI du 20/11/21 en U14 R1 Viry Chatillon Es/As Jeunesse Aubervilliers,

Constatant qu'aucun joueur de cette équipe ne figure sur celle en rubrique,

Constatant que l'équipe « 2 » de l'As Jeunesse Aubervilliers jouait le même jour en Coupe Crédit Mutuel de Ligue contre Issy les Moulineaux,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réserve non fondée, score acquis sur le terrain,

Débite Sc Dugny des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 A Match 50432.1 Fc Livry Gargan 2/Ca Romainville du 20/11/21

La Commission,

Hors la présence de M. FRIBOULET qui ne participe, ni ne délibère sur cette affaire,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Constatant que la rencontre n'a pas eu lieu,

Après lecture du rapport du Ca Romainville précisant être arrivé au stade à 15h06 pour un match prévu à 15h00 mais l'arbitre avait déjà clôturé la FMI et était parti,

Demande un rapport circonstancié à l'Arbitre officiel, la Commission statuera lors de sa prochaine réunion.

Reprise du dossier ce jour,

Après lecture du rapport de l'Arbitre,

Constatant que celui-ci dit avoir clôturé la FMI à 15h00, heure du match, n'ayant aucune nouvelle du club visiteur,

Constatant qu'il dit être parti entre 15h15 et 15h20 et qu'il a vu un groupe de Jeunes arriver sans pour autant affirmer que c'était l'équipe du Ca Romainville,

Constatant qu'il dit enfin ne pouvoir arbitrer la rencontre tardivement car il devait officier en tant qu'Arbitre un match Futsal prévu en début de soirée,

Considérant que le Ca Romainville est bien venu au stade et que c'est à cause d'une circulation dense le samedi que son équipe a été retardée,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit match à jouer à une date ultérieure à fixer avec arbitrage à la charge du Ca Romainville.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

U14 D4 C Match 50340.1 Drancy Fc/Esd Montreuil 2 du 13/11/21

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier,

Prend connaissance de la demande d'évocation de l'Esd Montreuil sur la participation du joueur M. Ibrahim COULIBALY Lic. 9603191551 de Drancy Fc susceptible d'avoir joué alors que U12 non qualifiable pour participer à la rencontre en rubrique, Considérant que le grief reproché par l'Esd Montreuil à son adversaire n'entre pas dans les motifs d'évocation au regard de l'article 187.2 des règlements généraux de la FFF,

Constatant qu'aucune réserve n'a été portée avant match,

Transforme la demande de l'Esd Montreuil en réclamation,

Demande ses éventuelles observations à Drancy Fc,

La Commission statuera lors de sa prochaine réunion,

Reprise du dossier,

Prend connaissance des observations de Drancy Fc,

Constatant selon ce club, qu'à la vérification des licences avant match il a été évoqué la non participation de M. Ibrahim COULIBALY,

Constatant que l'Educateur de Drancy Fc a souhaité retirer son joueur mais qu'après renseignements auprès de l'Arbitre et de l'Educateur de l'Esd Montreuil, il a été autorisé à le conserver sur la FMI,

Constatant qu'aucune réserve n'a été posée,

Après vérification de la licence de M. Ibrahim COULIBALY de Drancy Fc,

Constatant que ce joueur est né le 12/7/2010, qu'il est de catégorie U12,

Considérant le règlement départemental des U14 qui n'autorise pas un U12 à jouer en U14,

Par ces motifs,

Jugeant en premier ressort,

Dit réclamation fondée, match perdu par pénalité à Drancy Fc (-1 point, 0 but),

Débite Drancy Fc des frais de dossier.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel.

FORFAITS

1^{er} Forfait :

Seniors D1 F Blanc Mesnil Sf/**Ja Drancy 2** du 27/11/21
U15 F Poule A Féminin Villepinte/**Pierrefitte Fc** du 20/11/21
Anciens D2 A Velha Guarda/**Sc Dugny** du 28/11/21

2è Forfait

U18 F Ja Drancy/**Fc 93 Bobigny** du 13/11/21

Forfait Général

U13 Futsal Poule B **Drancy Futsal**
Futsal Seniors F **Afc Ile St Denis**

FEUILLES DE MATCHES NON PARVENUES

1ère demande :

Seniors D2 A **Cs Villetaneuse**/Sc Dugny du 28/11/21
Seniors D4 C **As Espoirs Drancy**/Js Bondy 2 du 28/11/21
Seniors D1 F **As Bondy**/Atlético Bagnolet 2 du 27/11/21
U18 Coupe **Pierrefitte Fc**/Villepinte Fc du 28/11/21
U18 D2 A **Flamboyants de Villepinte**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 2 du 28/11/21
55 ans Coupe **Es Stains**/As La Courneuve du 28/11/21
55 ans Critérium **Paris Fc**/Fc Coubronnois du 28/11/21
Futsal U18 **Afc Ile St Denis**/Drancy Futsal du 29/11/21
Futsal U15 Poule A **Pierrefitte Fc**/As Jeunesse Aubervilliers du 28/11/21
Futsal U13 Poule A **Pierrefitte Fc**/Aulnay Futsal du 28/11/21
Futsal U13 Poule A **Montreuil Ac**/Futsal Neuilly du 28/11/21
Futsal U13 Poule B **Karma Bobigny**/Pierrefitte Fc du 28/11/21
Futsal U13 Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/As Jeunesse Aulnaysienne du 28/11/21
Futsal U11 Poule A **Aulnay Futsal**/Noisy le Grand Fc du 28/11/21
Futsal U11 Poule A **Montreuil Ac**/Pierrefitte Fc du 28/11/21
Futsal U11 Poule B **Les Artistes Futsal**/Almaty Bobigny Futsal du 27/11/21
Futsal U11 Poule B **Drancy Futsal**/Afc Ile St Denis du 27/11/21
Futsal U11 Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Pierrefitte Fc du 28/11/21
Futsal U9 Poule B **Drancy Futsal**/Sc Dugny du 27/11/21
Futsal U9 Poule B **Pierrefitte Fc**/Aulnay Futsal du 28/11/21

2è demande

U16 D3 B **Villemomble Sports 3**/Fc Livry Gargan 2 du 21/11/21
U14 D1 **Stade de l'Est**/Montfermeil Fc 2 du 20/11/21
Cdm Poule A **Usm Audonienne**/As Bondy du 21/11/21
U13 Critérium **St Denis Us**/Romainville Fc (équipes 1-2-3-4-) du 20/11/21
U13 Critérium **OI Pantin**/Ja Drancy (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
U13 Critérium **Csl Aulnay**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 20/11/21
U13 Critérium **Es Stains**/Vaujours Fc (équipes 1-2) du 20/11/21

U13 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Tremblay Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
 U13 Critérium **Flamboyants de Villepinte**/Neuilly Plaisance Sports (équipes 1-2) du 20/11/21
 U13 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers**/Cosmos Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
 U13 Critérium **Sfc Neuilly**/So Rosny (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U13 F Poule C **Sfc Neuilly**/OI Noisy le Sec Banlieue 93 du 20/11/21
 U11 Critérium **As Jeunesse Aubervilliers**/Atlético Bagnolet (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Csm Ile St Denis**/Csl Aulnay (équipes 1-2-3) du 20/11/21
 U11 Critérium **Tremblay Fc**/Sfc Neuilly (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Noisy le Grand Fc**/Cosmos Fc (équipes 1-2) du 20/11/21
 U11 Critérium **Es Stains**/Ja Drancy (équipe 1) du 20/11/21
 U11 Critérium **Karma Fsc**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2) du 20/11/21
 U11 Critérium **Usm Gagny**/Fc Livry Gargan (équipes 1-2-3-4) du 20/11/21
 U11 Critérium **Sevrans Fc**/Fcm Aubervilliers (équipe 3) du 20/11/21
 U11 F Poule A **As Bondy**/Fc 93 Bobigny du 20/11/21
 U11 F Poule B **Ab St Denis**/Sc Dugny du 20/11/21
 U15 Futsal Poule B **Karma Fsc**/Montreuil Ac du 21/11/21
 U13 Futsal Poule A **Montreuil Ac**/Les Artistes du 20/11/21
 U13 Futsal Poule A **Pierrefitte Fc**/Atlético Bagnolet du 20/11/21
 U11 Futsal Poule A **Aulnay Futsal**/Montreuil Ac du 21/11/21
 U11 Futsal Poule B **Artistes Futsal**/Cité Sport Culture du 20/11/21
 U11 Futsal Poule B **Office Municipal Aubervilliers F**/Afc Ile St Denis du 21/11/21
 U9 Futsal Poule A **Karma Fsc**/Cité Sport Culture du 21/11/21
 U9 Futsal Poule B **Drancy Futsal**/Afc Ile St Denis du 20/11/21
 U11 F Poule B **Rc St Denis**/As La Courneuve du 13/11/21
 U11 F Poule B **Ja Drancy**/Ab St Denis du 13/11/21

3è et dernière demande

U18 F **AF EPINAY**/Fc Romainville du 13/11/21
 U14 D4 A **ESPERANCE AULNAYSISSE 3**/Fc Coubronnais du 13/11/21
 U13 Critérium **SEVRANS FC**/St Denis Us (équipe 4) du 13/11/21
 U13 Critérium **AS LA COURNEUVE**/Neuilly Plaisance Fc (équipe 1-3) du 13/11/21
 U13 Critérium **FA LE RAINCY**/Uf Clichois (équipes 1-2-3) du 13/11/21
 U13 Critérium **SC DUGNY**/Paris International (équipe 2) du 13/11/21
 U13 Critérium **FC LIVRY GARGAN**/Usm Gagny (équipes 2-3-4) du 13/11/21
 U13 F Poule A **AS LA COURNEUVE**/Ja Drancy du 13/11/21
 U13 F Poule A **PIERREFITTE FC**/Fcm Aubervilliers du 13/11/21
 U13 F Poule C **SFC NEUILLY**/Epp Gervaisienne du 13/11/21
 U11 Critérium **OL PANTIN**/Villemomble Sports (équipes 1-2-4) du 13/11/21
 U11 Critérium **CSL AULNAY**/Vaujourns Fc (équipe 2) du 13/11/21
 U11 Critérium **H2T ACADEMY**/Paris International (équipe 1) du 13/11/21
 U11 Critérium **FC COUBRONNAIS**/As La Courneuve (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21
 U11 Critérium **BLANC MESNIL SF**/Sc Dugny (équipes 3-4) du 13/11/21
 U11 Critérium **FC LIVRY GARGAN**/St Denis Us (équipes 5-6) du 13/11/21
 U11 Critérium **JA DRANCY**/Ass Noiséenne (équipes 5-6) du 13/11/21
 U11 Critérium **FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE**/Drancy Fc (équipes 1-2) du 13/11/21
 U11 Critérium **FA LE RAINCY**/Usm Gagny (équipes 1-2-3-4) du 13/11/21
 U11 Critérium **SEVRANS FC**/St Denis Us (équipe 4) du 13/11/21

U15 Futsal Poule A **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS**/Almaty Bobigny Futsal du 13/11/21
U13 Futsal Poule A **LES ARTISTES**/Pierrefitte Fc du 14/11/21
U13 Futsal Poule B **AFC ILE ST DENIS**/Sport Ethique du 13/11/21
U13 Futsal Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS F**/Dinamik Bondy Futsal du 14/11/21
U13 Futsal Poule B **KARMA BOBIGNY**/Blanc Mesnil Sf du 14/11/21
U11 Futsal Poule A **PIERREFITTE FC**/Ac Montreuil du 14/11/21
U11 Futsal Poule A **LES ARTISTES FUTSAL**/Nouveau Souffle Fc du 13/11/21
U11 Futsal Poule B **DRANCY FUTSAL**/Office Municipal Aubervilliers F du 13/11/21
U11 Futsal Poule B **OFFICE MUNICIPAL AUBERVILLIERS**/Almaty Bobigny Futsal du 14/11/21

FEUILLES DE MATCHES INFORMATISEES (FMI) NON UTILISEES

*. En cas de 1ère non-utilisation : avertissement,
. En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.,
. En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
Même en cas de tablette défectueuse ou de bug informatique, le club recevant est dans l'obligation de montrer la tablette à son adversaire pour preuve de bonne foi sous peine de sanctions.*

Rappel : Les équipes n'ayant pas pu utiliser la FMI ont obligation de transmettre un e-mail d'explications dans les 48 heures suivant la rencontre, qu'elles soient responsables ou pas. Les clubs **en gras** sont sanctionnés.

Avertissement

Seniors D2 B **Uf Clichois 2/As La Courneuve 2** du 21/11/20 : Pas d'explications.
Seniors D3 A **Fc Romainville 2/Villemomble Sports 3** du 21/11/21 : Pas d'explications
Seniors D3 B Villepinte Fc 2/**Pierrefitte Fc** du 21/11/21 : Pas d'explications
Seniors D4 A OI Noisy le Sec Banlieue 93 3/**Drancy Fc** du 21/11/21 : Pas d'explications
U18 D2 A **Blanc Mesnil Sf 2/Fc Aulnay** du 21/11/21 : Pas d'explications
U14 D2 A As La Courneuve/**JSo Rosny** du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D2 A **Csl Aulnay 2**/Fc Villepinte du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D2 B Fc Les Lilas 2/**Flamboyants de Villepinte** du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D3 A **As Bondy 2**/Neuilly Plaisance Fc du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D3 B **Villemomble Sports 2**/Fc Romainville 2 du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D4 B So Rosny 2/**Pierrefitte Fc 2** du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D4 C **Uf Clichois 2/OI Pantin 2** du 20/11/21 : Clichy : Pas besoin de réseau sur le stade, télécharger l'équipe en amont ; Pantin : Pas d'explications

U14 D4 C Villemomble Sports 3/**Drancy Fc** du 20/11/21 : Pas d'explications
Cdm Poule A **Usm Audonienne**/As Bondy du 21/11/21 : Pas d'explications
Super Vétérans Poule D **As Arena**/Red Star Fc du 21/11/21 : Pas d'explications
Futsal D1 **Cité Sport et Culture 2**/Sport Ethique Livry du 20/11/21 : Pas de tablette présentée à l'adversaire

Amende

Seniors D4 A **OI Noisy le Sec Banlieue 93 3**/Fc Drancy du 21/11/21 : Pas d'explications
Seniors D4 C **Montreuil Souvenir 2**/Gournay Fc du 21/11/21 : Pas d'explications
U16 D3 B **Villemomble Sports 3**/Fc Livry Gargan 2 du 21/11/21 : Pas d'explications
U16 D3 B **Montreuil Fc 2**/Fc Bourget 2 du 21/11/21 : Pas d'explications
U14 D2 B **Fc Les Lilas 2**/Flamboyants de Villepinte du 20/11/21 : Pas d'explications
U14 D4 B **So Rosny 2**/Pierrefitte Fc 2 du 20/11/21 : Pas besoin de réseau sur le stade, télécharger l'équipe en amont
U14 D4 C **Villemomble Sports 3**/Drancy Fc du 20/11/21 : Pas d'explications
Super Vétérans Poule B **Amicale Fc**/Tremblay Fc du 21/11/21 : Pas d'explications
Futsal D2 A **Ac Montreuil/Gagny United Futsal** du 22/11/21 : Pas d'explications

Match perdu par pénalité

Néant

Fin de la réunion à 20h40